

71

Commission permanente

Séance du 8 avril 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49349

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Convention de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Radio Soleil 35

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PAUTREL (pas de pouvoir donné), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Depuis 2022, le Département d'Ille-et-Vilaine a choisi de communiquer sur ses politiques publiques de solidarité à travers un support sonore, le podcast « De vive voix ». Cette création originale donne de la visibilité aux actions du Département dans tous les domaines (insertion, personnes âgées, handicap, famille, agriculture...), à travers des témoignages d'habitants et habitantes qui racontent leurs histoires de solidarité intimes et personnelles.

Le podcast du Département est mis en ligne via la plateforme Acast, qui permet une diffusion simultanée sur toutes les plateformes les plus utilisées : Apple Podcast, Podcast Addict, Deezer, Google Podcast, Spotify, Soundcloud, YouTube.

Le contrat a pour objet de poser les bases d'un partenariat gratuit entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la radio associative locale Radio Soleil 35 pour une diffusion des podcasts sur leur antenne.

Ce contrat est conclu pour l'année 2024 et concerne les saisons 1 et 2 du podcast / émission « De vive voix ».

Le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage :

- à communiquer les émissions / podcasts « De vive voix » produites par Ille Médias à Radio Soleil 35 ;
- à fournir les visuels de communication notamment pour la promotion sur les réseaux sociaux ;
- à autoriser leurs diffusions sur Radio Soleil 35.

L'association Radio Soleil 35 s'engage à :

- diffuser les émissions « De vive voix » 2 fois par semaine ;
- faire la promotion de ces diffusions sur son antenne et ses réseaux ;
- citer le nom des partenaires en amont et en aval de chaque diffusion : Ille Médias avec les 2 repiquages fournis par l'entreprise elle-même.

La convention sera résiliée de plein droit en cas d'inexécution de l'une des obligations stipulées dans le présent contrat par l'une ou l'autre des parties engagées.

Décide :

- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Radio Soleil 35, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024

ID : CP20242222

Pour extrait conforme